

Prise de position commune des organismes responsables sur l'évaluation formative 2013 du RSP

Le Réseau Santé Psychique Suisse (RSP) est une initiative nationale visant à promouvoir la santé psychique, réduire les maladies psychiques et renforcer la prévention du suicide en Suisse. Les organismes responsables sont l'Office fédéral de la santé publique, l'Office fédéral des assurances sociales, le Secrétariat d'État à l'économie, la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé et la Fondation Promotion Santé Suisse. Le RSP a pour objectif de mettre en réseau le plus d'acteurs possible dans le domaine de la santé psychique en Suisse et les mesures qu'ils prennent, afin de faciliter le transfert d'informations et de connaissances, diffuser des approches innovantes et favoriser les synergies. Le réseau lui-même ne conçoit et ne finance aucune mesure de prévention.

Après la première année d'activité du RSP, les organismes responsables ont demandé qu'une évaluation formative externe soit réalisée. Cette dernière portait sur la réalisation des objectifs et les autres perspectives de réussite du réseau dans les conditions cadres en place.

Fondamentalement, les résultats sont très positifs: les objectifs stratégiques du RSP ne sont pas remis en question et la responsabilité multisectorielle bien étayée est considérée comme très utile. La création de ce réseau semble avoir comblé une lacune. Ses prestations répondent aux besoins des acteurs, l'offre est connue des acteurs concernés et est régulièrement utilisée.

Sur la base de l'évaluation, les organismes responsables ont décidé de maintenir l'orientation fondamentale du RSP et de conserver le niveau de prestations proposé jusqu'ici. Diverses recommandations du rapport d'évaluation sont mises en œuvre à cet effet. Les améliorations pour les deux années à venir concernent notamment: l'augmentation des ressources; l'examen de la structure des membres et le cas échéant, le recrutement ciblé des acteurs principaux manquants; la fixation de points clés compte tenu du document stratégique du Conseil fédéral «Santé 2020» dans les domaines suivants: 1) santé psychique et travail/vie active; 2) santé psychique des enfants et adolescents; multiplication des demandes de retour d'information de la part du groupe d'experts et des organisations membres. Au niveau organisationnel, les rôles du Comité de pilotage et du groupe d'experts doivent être clarifiés pour garantir le travail du réseau et son bon fonctionnement à l'avenir également. Le contrat de collaboration des organismes responsables adapté en conséquence est continué pour les années 2014-16.

Pour les organismes responsables:

Fabienne Amstad, Promotion Santé Suisse

Margreet Duetz, Office fédéral de la santé publique OFSP

Maggie Graf, Secrétariat d'État à l'économie SECO

Katrin Jentzsch, Office fédéral des assurances sociales OFAS

Daniela Schibli, Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé CDS